

	
Délibération n° 22	Conseil Municipal du Lundi 14 décembre 2020
Service des Sports	Domaine de compétence : 7.10- Finances- Divers
<p>Le Lundi Quatorze Décembre deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 07/12/2020</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 2</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 16/12/2020</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame TILLIER Nathalie, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoint, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Madame Justine GOSSELIN, Madame Sophie DENEUX, Madame NEMPONT Marine, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p>Votants : 30</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur HURTREL Grégory</p>
<p>Objet : Tarifs pour la location des salles et terrains de sports aux associations domiciliées en dehors d'Etaples-sur-mer</p>	
<p>Rapporteur : Madame Dominique DELSAUX, Adjointe.</p>	
Synthèse de la délibération :	Tarifs pour la location des salles et terrains de sports aux associations domiciliées en dehors d'Etaples-sur-Mer

Vu les Art. L 2122-21, L 2144-3, L 2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la commission n°1 « Grandir et réussir ensemble » du 26 novembre 2020,

Considérant que des associations sportives extérieures à Etaples-sur-Mer ont sollicité le service des Sports pour utiliser soit des salles de sports, soit des terrains de plein air. Considérant que l'utilisation de ces salles et terrains par des associations extérieures à Etaples-sur-Mer mérite une compensation financière au regard des coûts d'énergie, d'entretien et de nettoyage,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs de location des salles et terrains de sports comme ci-dessous :

Tarifs de location :

2021

Location d'une salle et/ou un terrain de sports pour une heure.....30€
Location d'une salle et/ou un terrain de sports pour une ½ journée.....50€
Location d'une salle et/ou un terrain de sports pour une journée.....90€
Chèque de caution.....100€

CONDITIONS DE RESERVATION

- Signature de la convention d'utilisation
- Présentation de l'attestation d'assurance responsabilité civile
- Récépissé de déclaration en sous-préfecture
- Statuts de l'association
- Avoir son siège social en dehors du territoire d'Etaples/mer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs proposés ci-dessus

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 16 Décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.